

n° 04

Date de publication  
19 juin 2018

## Lentille Verte du Puy AOP



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



### À retenir cette semaine

- ✓ Cécidomyies : Faible présence sur l'ensemble de la zone. Les conditions propices aux vols pour les prochains jours nous demandent d'être vigilants. Risque global modéré.
- ✓ Etat sanitaire perturbé de la culture causé par des conditions climatiques humides.

### Réseau



Ce bulletin fait état de l'observation des 18 et 19 juin 2018 de 5 parcelles sur 6 déclarées sur la zone de production de la Lentille Verte du Puy (voir carte ci-contre).

### Stades et état des cultures

Semis de mi-mars  
Semis début avril  
Semis mi-avril

Pleine floraison à formation des gousses  
Apparition des boutons floraux  
9 à 10 feuilles

Le cycle de développement de la lentille est ralenti depuis 1 mois en raison de la baisse des températures et des fortes précipitations sur l'ensemble de la zone (204 mm sur Chaspuzac et 194 mm sur Landos entre le 1<sup>er</sup> mai et le 17 juin 2018).

Les conditions climatiques humides et orageuses sont propices aux développements des maladies sur feuillage : anthracnose, pourritures grises rouille brune. Le risque est modéré pour l'instant. Une surveillance régulière des parcelles est indispensable pour les 15 prochains jours.

Sur l'ensemble de la zone, des parcelles sont concernées par les dépérissements et pourritures du système racinaire provoqués par un potentiel infectieux du sol fort. La flore pathogène du sol (pythium, fusarium sp, aphanomyces) est favorisée par un retour trop fréquent de la lentille, les excès d'eau, un tassement excessif.

### Situation des bios agresseurs (ravageurs et maladies)

#### La sitone du pois

Le risque est maintenant terminé car le stade sensible est dépassé



- **Le puceron vert (*Acyrthosiphon pisum*)**



- **SITUATION :**

- Seuil de nuisibilité du Puceron sur lentille :
- Quel que soit le stade de la culture, le seuil de nuisibilité est atteint après brossage des pieds de lentille sur plusieurs mètres linéaires, on dénombre plus de 100 pucerons verts tombés au sol sur 1 mètre linéaire.
- Ce développement est favorisé par l'absence de pluviométrie et la présence de températures chaudes.
- Les auxiliaires de la culture de lentilles tels que les coccinelles et leurs larves, mais aussi les chrysopes et les syrphes jouent un rôle majeur dans la régularisation des populations de pucerons. Il est important de vérifier leur présence avant d'envisager un moyen de lutte.
- Surveillez vos parcelles, vérifiez ce seuil de nuisibilité et la présence des auxiliaires



Puceron parasité par une pique de syrphé



La larve de coccinelle peut consommer jusqu'à 100 pucerons/jour



Chrysopes



- **La cécidomyie de la lentille**

- La Cécidomyie de la lentille est à surveiller à partir du stade 12 feuilles de la culture (stade torche du bouton floral).
- Stade de nuisibilité : 5 jours avant floraison puis pendant les 3 à 4 semaines suivantes
- - Périodes d'activité : t° > 10°C et sans vent
- Seuil de nuisibilité : + de 100 captures cumulées depuis le stade torche du bouton floral

o Tableau de relevés des captures cécidomyies au 19/06/2018

Captures Cécido	11/06/18	14/06/18	19/06/18	CUMUL
<b>Cerzat</b>	0	0	2	2
<b>Vernassal</b>	0	1	1	2
<b>Vergezac</b>	0	0	0	0
<b>Le Brignon</b>		0	0	0
<b>Landos</b>		0	0	0



Le relevé cécidomyies lentille arrêté au 19 juin 2018 fait apparaître un risque faible sur l'ensemble de la zone de production. Les conditions climatiques froides et ventées de ces derniers jours n'ont pas été favorables aux vols de cécidomyies. Le retour à des températures plus douces combiné à l'absence de vent sont des facteurs favorables aux vols de cécidomyies. Un suivi des observations est indispensable pour les 15 prochains jours ; au regard de l'évolution des conditions climatiques, le risque est modéré à ce jour.

♦ **La bruche de la lentille**

Les relevés des captures du 27/04/2018 au 15/06/2018 pour le secteur St Georges d'Aurac-Cerzat. Pour l'instant, le risque est présent compte-tenu que sur ce secteur le stade formation des gousses est atteint.

Cerzat – Bruches :

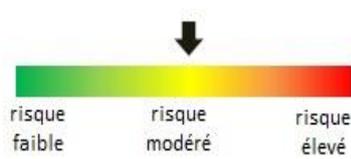
date	TM1	TM2	TM3
27/04/2018	NA	NA	NA
30/04/2018	NA	NA	NA
02/05/2018	NA	NA	NA
04/05/2018	0	0	0
09/05/2018	28	17	27
11/05/2018	1	0	1
15/05/2018	NA	11	22
18/05/2018	1	1	0
22/05/2018	50	103	22
25/05/2018	43	69	25
28/05/2018	16	41	10
31/05/2018	1	12	3
08/06/2018	20	108	2
12/06/2018	3	18	1
15/06/2018	1	1	0

**Etat sanitaire de la culture**

A ce jour, l'état sanitaire de la partie aérienne de la culture est globalement sains sur les parcelles du réseau d'observation. A l'exception d'une parcelle sur Couteuges qui est atteinte par l'antracnose.

L'antracnose est une maladie qui provoque une nécrose de la tige. Le seuil de nuisibilité est fixé dès l'apparition des premières tâches sur la tige.

La rouille brune, maladie récurrente sur l'ensemble du bassin de production évolue avec des conditions climatique orageuses. Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque 50 % des plants observés dans la parcelle sont porteurs de 2 à 3 pustules de rouille brune. A ce jour, le seuil de nuisibilité est modéré avec des conditions climatiques orageuses pour les jours à venir vous amène à apporter une attention particulière sur l'évolution de cette maladie dans vos parcelles.



**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Mickaël ROLLAND (CA43), mrolland@haute-loire.chambagri.fr, 04 71 07 21 00.

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*